

ASG BATIMENT

Société par Actions Simplifiée au capital de 16 000 €

Siège social : 47, Boulevard de Stalingrad

94400 – VITRY-SUR-SEINE

791 256 258 - R.C.S. CRETEIL

PROCES-VERBAL **DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE** **DU 26 SEPTEMBRE 2025**

L'an 2025,
Le 26 septembre,
A 17 heures,

Les associés de la Société ASG BATIMENT, Société par Actions Simplifiée au capital de 16 000 euros, divisé en 1000 actions de 16 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au Siège social, 47, Boulevard de Stalingrad - 94400 – VITRY-SUR-SEINE, sur convocation du Président.

Il a été établi une Feuille de Présence signée par les associés présents.

Sont présents :

- **Monsieur Armindo GOMES GONÇALVES,**
Propriétaire de CINQ CENTS actions, ci..... 500 actions
- **Madame Sandrine QUINTEIRO GONÇALVES,**
Propriétaire de CINQ CENTS actions, ci 500 actions

Total des actions des associés présents 1 000 actions
Sur les MILLE actions composant le capital social.

M. Armindo GOMES GONÇALVES, préside la séance en sa qualité de Président associé.

Le Président constate que l'Assemblée Générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

GGA SG

ORDRE DU JOUR

- Lecture du Rapport de gestion sur l'activité de la Société établi par le Président,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Mars 2025 et quitus à la Présidence,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, et décision à cet égard,
- Rémunération de la Présidence,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La copie des lettres de convocation,
- La Feuille de Présence,
- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 Mars 2025,
- Le Rapport de gestion établi par la Présidence,
- Le Rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Le Texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au Siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du Rapport de gestion et du Rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, établis par la Présidence.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Un débat s'instaure entre les associés, notamment, sur la conjoncture économique et sociale, sur la concurrence dans le secteur du bâtiment et sur les perspectives commerciales de la Société.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 Mars 2025, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, elle approuve qu'aucune dépense et charge visées à l'article 39,4 dudit code, n'a été engagée.

En conséquence, elle donne à la Présidence quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 Mars 2025.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

GGA SG

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la Présidence et décide d'affecter le Bénéfice de l'exercice s'élevant à 2 291 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice :	2 291 €
Auquel s'ajoute le report à nouveau :	137 467 €
Le solde mis en totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à :	139 758 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte qu'il a été versé des dividendes, au titre des trois derniers exercices :

- **Exercice au 31/03/2024 :**
14 286 €, soit 14,28 € par action
Dividendes éligibles à la réfaction de 40 % : 14 286 €
- **Exercice au 31/03/2023 :**
14 286 €, soit 14,28 € par action
Dividendes éligibles à la réfaction de 40 % : 14 286 €
- **Exercice au 31/03/2022 :**
14 286 €, soit 14,28 € par action
Dividendes éligibles à la réfaction de 40 % : 14 286 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du Rapport spécial de la présidence mentionnant les conventions de la nature de celles visées à l'article L227-10 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'approuver la rémunération allouée à M. Armino GOMES GONÇALVES, Président, au cours de l'exercice qui s'est élevée à un montant brut de 51 370 €.

Les charges sociales correspondantes ont été prises en charge par la société.

L'Assemblée Générale décide que pour l'exercice 2025/2026, Monsieur Armino GOMES GONÇALVES, Président, pourra percevoir une rémunération brute maximale de 80 000 Euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

GGA SG

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent Procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

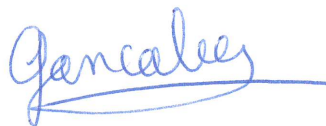
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 18H30 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent Procès-Verbal qui, après lecture, a été signé par le Président, Président de Séance, et les associés présents.

M. Armino GOMES GONÇALVES,
Président associé, Président de séance.



Mme Sandrine QUINTEIRO GONÇALVES,
Associée.



1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : <u>ASG BATIMENT</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <u>1</u> <u>2</u>			
Adresse de l'entreprise <u>47 BLD DE STALINGRAD 94400 VITRY SUR SEINE</u>		Durée de l'exercice précédent * <u>1</u> <u>2</u>			
Numéro SIRET* <u>7 9 1 2 5 6 2 5 8 0 0 0 1 7</u>		Néant ☐ *			
		Exercice N clos le, <u>3 1 0 3 2 0 2 5</u>			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2		
		Net 3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	
		Frais de développement *	CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	
		Fonds commercial (1)	AH	AI	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
		IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO
	Constructions		AP	AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	AS	18 859
	Autres immobilisations corporelles		AT	AU	9 529
	Immobilisations en cours		AV	AW	
	Avances et acomptes		AX	AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT
		Autres participations	CU	CV	
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	
		Autres titres immobilisés	BD	BE	
		Prêts	BF	BG	
		Autres immobilisations financières *	BH	BI	400
	TOTAL (II)		BJ	BK	28 388
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	1 050
		En cours de production de biens	BN	BO	
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT	BU	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	161 686
		Autres créances (3)	BZ	CA	4 220
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:)	CD	CE	
		Disponibilités	CF	CG	17 060
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	1 847
		TOTAL (III)	CJ	CK	185 863
Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)		CW			
Primes de remboursement des obligations (V)		CM			
Écarts de conversion actif * (VI)		CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	28 388	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP		(3) Part à plus d'un an : CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise		ASG BATIMENT		Néant ☐ *	
			Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ... 16 000)		DA	16 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,		DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC		
	Réserve légale (3)		DD	1 600	
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)		DG		
	Report à nouveau		DH	137 467	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	2 291	
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK		
	TOTAL (I)		DL	157 358	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP		
	Provisions pour charges		DQ		
	TOTAL (III)		DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	33 598	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	19 132	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	7 834	
	Dettes fiscales et sociales		DY	45 124	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
	Autres dettes		EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB		
TOTAL (IV)		EC	105 689		
Ecart de conversion passif *		(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	263 047		
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
	(2)	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C	
		Dont	Écart de réévaluation libre	1D	
			Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	81 146
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	192

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : <u>ASG BATIMENT</u>						Néant ☐ *		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	biens *	FD		FE		FF		
	Production vendue services*	FG	287 325	FH		FI	287 325	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	287 325	FK		FL	287 325	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	3 000	
	Autres produits (1) (11)					FQ	8	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	290 333
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
Variation de stock (marchandises)*						FT		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	89 297	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	2 450	
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	109 564	
Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	5 838	
Salaires et traitements*						FY	54 138	
Charges sociales (10)						FZ	26 220	
DOTATIONS D'EXPLOITATION		- dotations aux amortissements*					GA	14 292
		Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
Autres charges (12)						GE	5	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	301 804	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(11 471)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	556	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	556	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(556)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(12 027)	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise <u>ASG BATIMENT</u>										Néant ☐ *	
										Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA	374
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB	15 000
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	15 374
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	103
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF	332
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)									HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	435
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	14 939
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	620
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	305 707
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	303 416
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	2 291
RENOUVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO	
	(2) Dont	produits de locations immobilières								HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								1G	374
	(3) Dont	- Crédit - bail mobilier *								HP	14 833
		- Crédit - bail immobilier								HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								1H	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								1J	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								1K	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX	
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD	
	(9)	Dont transferts de charges								A1	3 000
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)								A5	A2
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles								A6	A9
		dont cotisations facultatives Madelin								A7	
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite								A8	
	(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)								HS	
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :										Exercice N
CESSIONS IMMOBILISATIONS										Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
AMENDES										103	15 000
CESSIONS IMMOBILISATIONS										332	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :										Exercice N	
RETROCESSION CIBTP										Charges antérieures	Produits antérieurs
											374

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise : ASG BATIMENT													Néant ☐		*		
CADRE A			IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations							
								1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		3	
INCRP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I		CZ		D8		D9					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II		KD		KE		KF					
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI						
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants		L9		KJ		KK		KL						
		Sur sol d'autrui	Dont Composants		M1		KM		KN		KO						
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR						
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	49 623	KT		KU							
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX							
		Matériel de transport *				KY	4 458	KZ		LA	50 500						
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	1 090	LC		LD							
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG							
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ						
	Avances et acomptes						LK		LL		LM						
	TOTAL III						LN	55 171	LO		LP	50 500					
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T					
Autres participations						8U		8V		8W							
Autres titres immobilisés						1P		1R		1S							
Prêts et autres immobilisations financières						1T	400	1U		1V							
TOTAL IV						LQ	400	LR		LS							
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	55 571	ØH		ØJ	50 500						
CADRE B			IMMOBILISATIONS		Diminutions			Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence							
					par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice						
					1		2		3		4						
INCRP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7						
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO		LV		LW		1X						
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ						
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC						
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF						
		Inst. gales, agencts et am. des constructions				IS		MG		MH		MI					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK	49 623	ML						
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers				IU		MM		MN		MO					
		Matériel de transport				IV		MP	500	MQ	54 458	MR					
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS		MT	1 090	MU					
		Emballages récupérables et divers*				IX		MV		MW		MX					
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB						
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF						
TOTAL III				IY		NG	500	NH	105 171	NI							
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW						
	Autres participations				IØ		ØX		ØY		ØZ						
	Autres titres immobilisés				I1		2B		2C		2D						
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F	400	2G						
	TOTAL IV				I3		NJ		NK	400	2H						
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		ØK	500	ØL	105 571	ØM							

Exercice N clos le 3 1 0 3 2 0 2 5

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: ASG BATIMENT

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
1 Concessions, brevets et droits similaires	1	2	3	4	5	6
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise ASG BATIMENT												Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice					
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN					
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ					
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH					
TOTAL I		RK		RM		RN		RO					
Terrains		PI		PJ		PK		PL					
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ					
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU					
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY					
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	9 977	QA	8 881	QB		QC	18 859				
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG					
	Matériel de transport	QH	4 036	QI	5 048	QJ	168	QK	8 916				
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	250	QM	363	QN		QO	613				
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT					
TOTAL II		QU	14 263	QV	14 292	QW	168	QX	28 388				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	14 263	ØP	14 292	ØQ	168	ØR	28 388				
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immobilisations amortissables		DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel						
Frais établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6					
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV					
Autres immob. incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1					
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD					
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8					
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6					
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4					
	Inst.gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2					
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9					
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7					
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5					
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3					
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1					
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8					
Frais d'acquisition de titres de participations		NL			NM			NO					
TOTAL III													
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV					
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ					
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *											
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice					
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8					
Primes de remboursement des obligations						SP		SR					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise ASG BATIMENT								Néant ☐ X *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z	TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z	TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A	6B		6C		6D		
	- corporelles	6E	6F		6G		6H		
	sur - titres mis en équivalence	Ø2	Ø3		Ø4		Ø5		
	- titres de participation	9U	9V		9W		9X		
	- autres immobilisations financières (1)*	Ø6	Ø7		Ø8		Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N	6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T	6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B	TY		TZ		UA		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB		UC		UD		
	- d'exploitation	UE		UF					
Dont dotations et reprises	- financières	UG		UH					
	- exceptionnelles	UJ		UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.							10		
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.									
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : ASG BATIMENT										Néant ☐				
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3				
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL			UM			UN			
	Prêts (1) (2)				UP			UR			US			
	Autres immobilisations financières				UT	400		UV			UW	400		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA									
	Autres créances clients				UX	161 686		161 686						
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée*)				UO									
	Personnel et comptes rattachés				UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ	114		114						
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM	1 692		1 692						
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	2 310		2 310						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN									
		Divers			VP									
	Groupe et associés (2)				VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	104		104						
	Charges constatées d'avance				VS	1 847		1 847						
	TOTAUX				VT	168 153		VU	167 753		VV	400		
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice			VD									
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE									
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4		
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y										
Autres emprunts obligataires (1)				7Z										
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine			VG	192		192							
	à plus d'1 an à l'origine			VH	33 406		8 864		24 543					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A										
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	7 834		7 834							
Personnel et comptes rattachés				8C	11 745		11 745							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	9 453		9 453							
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			8E										
	Taxe sur la valeur ajoutée			VW	22 657		22 657							
	Obligations cautionnées			VX										
	Autres impôts, taxes et assimilés			VQ	1 269		1 269							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J										
Groupe et associés (2)				VI	19 132		19 132							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K										
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*				ZZ										
Produits constatés d'avance				8L										
TOTAUX				VY	105 689		VZ	81 146		24 543				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ	37 000		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques			VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK	3 594		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : ASG BATIMENT		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET		Néant ☐ *	Exercice N, clos le : 31032025				
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés						WA	2 291			
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD		Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductible		WE				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	1 116			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)		XX	103			
	Amendes et pénalités		WJ	103	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*		XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY				
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)						I7	620			
	Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		
	RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes		- imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						I8	
à long terme		- imposées aux taux de 0 %						ZN			
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*			- Plus-values nettes à court terme						WN		
			- Plus-values soumises au régime des fusions						WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)									XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art.39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW			
						Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									Y3		
							TOTAL I	WR	4 130		
II. DÉDUCTIONS							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*									WS		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)									WT		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WV		
			- imposées au taux de 0 %						WH		
			- imposées au taux de 19 %						WP		
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW		
			- imputées sur les déficits antérieurs						XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %								I6		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*								WZ		
	Régime des sociétés mères et des filiales* Produit net des actions et parts d'intérêts		Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				2A		XA		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 233 B du CGI)									ZX		
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.								ZY		
	Majoration d'amortissement*								XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	France Ruralités Revitalisation - (FRR) (44 quindecies A)	HT		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (art.44 sexies A)	L5		
					Société investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA		
		ZFU-TE (art.44 octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art.44 duodécies)	IF		Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)	XC		
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (44 quindecies)	PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)									XS		
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9		Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	YH				XG		
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	YC						
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	YD						
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	YI		Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI						
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL									
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									Y2		

III. RÉSULTAT FISCAL			TOTAL II	XH	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI	4 130		
	déficit (II moins I)			XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *				XL	
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	4 130	XO	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT-SD

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Détail du poste "Réintégrations diverses"

N° 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise ASG BATIMENT

[illegible]

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Détail du poste "Déductions diverses"

N° 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise ASG BATIMENT

[illegible]

Désignation de l'entreprise <u>ASG BATIMENT</u>				Néant ☒ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4Bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *			ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *					
			8X	8Y	
			8Z	9A	
			9B	9C	
Provisions pour dépréciation *					
			9D	9E	
			9F	9G	
			9H	9J	
Charges à payer					
			9K	9L	
			9M	9N	
			9P	9R	
			9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)			YN	YO	
à reporter au tableau 2058-A :			↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le mmontant du transfert).

Désignation de l'entreprise ASG BATIMENT										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	139 576	AFFECTATIONS	Affectations - Réserves légales	ZB					
					- Autres réserves	ZD					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	12 177		Dividendes	ZE	14 286				
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	ØF	151 753		Report à nouveau	ZG	137 467				
					(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	151 753			
RENSEIGNEMENTS DIVERS								Exercice N :			
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)			J7	72 800	YQ	39 317				
	— Engagements de crédit-bail immobilier					YR					
	— Effets portés à l'escompte et non échus					YS					
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	— Sous-traitance					YT	53 147				
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)			J8	687	XQ	942				
	— Personnel extérieur à l'entreprise					YU					
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	8 134				
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages					YV					
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			ES		ST	47 341				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052					ZJ	109 564				
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE					YW	3 205				
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques)			ZS		9Z	2 633				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052					YX	5 838				
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée					YY	44 055				
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					YZ	23 007				
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année N)*					ØB	57 035				
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*					ØS					
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *					ZK	%				
	— Numéro de centre de gestion agréé*		XP		— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 sinon 0		ZR				
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG					
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					RH					
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL		
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO		
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	0	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : <u>ASG BATIMENT</u>						Néant ☐ *		
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE								
Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①			Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥	
I - Immobilisations *	1	FUSIO FL-19 13102023	500		168		332	
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES				Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente ⑦		Montant global de la plus value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19% (1) ⑪	
				19%	15 % ou 12,8 %	0 %		
I - Immobilisations *	1	15 000	14 668	14 668				
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨			14 668				
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩			(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)
CADRE C : autres plus-values taxable à 19% ⑪								

[illegible]

Désignation de l'entreprise : ASG BATIMENTNéant ☒ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %^① ou 12,8 %^② .Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI)^① .Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI)^① .**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU**

Origine ①		Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col. ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤ ⑥
		À 19 % ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	À 15 % ou à 19 % ④		
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D-SD2025

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>ASG BATIMENT</u>		Néant ☒ *					
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme					
			taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1						
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2						
TOTAL (lignes 1 et 2)	3						
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4						
	5						
TOTAL (lignes 4 et 5)	6						
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7						
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)							
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤			
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n ° 2032.

Désignation de l'entreprise : ASG BATIMENT				Néant ☐ *			
Exercice ouvert le : 01042024		et clos le : 31032025		Durée en nombre de mois 1 2			
DECLARATION DES EFFECTIFS							
Effectif moyen du personnel : *				YP	1		
dont apprentis				YF			
dont handicapés				YG			
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL	1		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE							
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE							
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	287 325		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés				OK			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL	14 668		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT			
TOTAL 1				OX	301 993		
II - Autre produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée							
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH	8		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE			
Subventions d'exploitation reçues				OF			
Variation positive des stocks				OD			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI	642		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT			
TOTAL 2				OM	650		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾							
Achats				ON	150 633		
Variation négative des stocks				OQ	2 450		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	32 452		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS	255		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ			
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	5		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY			
TOTAL 3				OJ	185 795		
IV - Valeur ajoutée produite							
Calcul de la Valeur Ajoutée				TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	116 848	
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises							
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)				SA	116 848		
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE							
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre							
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD							
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case				EV	☒		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)				GX	301 993		
Effectifs au sens de la CVAE *				EY	1		
Chiffre d'affaires du groupe économique				HX			
Période de référence		GY	du	01042024	GZ	au	31032025
Date de cessation				HR			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES					N° 2065-SD						
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS					2025						
Exercice ouvert le		01042024		et clos le		31032025		Régime simplifié d'imposition			
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe						Régime réel normal				X	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre											
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case											
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE											
Désignation de la société :						Adresse du siège social :					
ASG BATIMENT 47 BLD DE STALINGRAD 94400 VITRY SUR SEINE France						47 BLD DE STALINGRAD 94400 VITRY SUR SEINE					
SIRET 79125625800017											
Adresse du principal établissement :						Ancienne adresse en cas de changement :					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES											
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)											
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante											
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :											
SIRET :											
B ACTIVITE											
Activités exercées						BATIMENT			Si vous avez changé d'activité, cochez la case		
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)											
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal				Déficit					
		Bénéfice imposable à 15 %		4 130		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%					
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%				PV à long terme imposables à 19%				PV exonérées (art. 238 quinquies)	
		Autres PV imposables à 19%				PV à long terme imposables à 0%					
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations											
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies				Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A				Autres dispositifs			
France Ruralités Revitalisation FRR, 44 quinquies A				Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies				Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies			
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies				Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 quaterdecies				Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies			
Bassin d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies				Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies							
Société d'investissement immobilier cotée				Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15%			
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W											
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)											
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.											
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.											
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)											
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %											
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE											
ECF Nom et adresse du prestataire											
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé EBP											
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :						Nom et adresse du conseil :					
Cabinet VEC Expertise Comptable 4 RUE GALILEE 75116 PARIS Tél : 01 44 70 63 70						Tél :					
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :						Identité du déclarant :					
CGA Viseur conventionné N° d'agrément CGA						Date : 26062025 Lieu : PARIS Qualité : PRESIDENT Nom du signataire : M GOMES GONCALVES ARMINDO					

Amortissements

ASG BATIMENT

Période du 01/04/24 au 31/03/25
Edition du 26/06/25
Devise d'édition EURO

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES Frais d'étab. et de développement. Autres immobilisations incorporelles TOTAL immobilisations incorporelles :				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES Terrains Constructions sur sol propre Constructions sur sol d'autrui Constructions installations générales Installations techn. et outillage industriel Inst. générales, agencements et divers Matériel de transport Mat. de bureau, informatique et mobil. Emballages récupérables et divers TOTAL immobilisations corporelles :	 9 977 4 036 250 14 263	 8 881 5 048 363 14 292	 168 168	 28 388

TOTAL GÉNÉRAL	14 263	14 292	168	28 388
----------------------	---------------	---------------	------------	---------------

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES Frais d'établissement et de développement Autres immobilisations incorporelles TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES Terrains Constructions sur sol propre Constructions sur sol d'autrui Constructions installations générales Installations techniques et outillage industriel Installations générales, agencements et divers Matériel de transport Matériel de bureau, informatique et mobilier Emballages récupérables et divers TOTAL immobilisations corporelles :	 8 881 5 048 363 14 292		
Frais d'acquisition de titres de participations			

TOTAL GÉNÉRAL	14 292		
----------------------	---------------	--	--

Charges à Payer

ASG BATIMENT

Période du 01/04/24 au 31/03/25
Edition du 26/06/25
Devise d'édition EURO

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 056
Dettes fiscales et sociales	318
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	192
Autres dettes	
TOTAL	1 566

Charges et Produits Constatés d'Avance

ASG BATIMENT

Période du 01/04/24 au 31/03/25
Edition du 26/06/25
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	1 847	
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	1 847	

RUBRIQUES	Terrains	Constructions	Installations matériel outillage	Autres	Total
Valeur d'origine					
Amortissements : - cumuls exercices antérieurs - dotations de l'exercice					
TOTAL					
REDEVANCES PAYÉES : - cumuls exercices antérieurs - dotations de l'exercice					
TOTAL					
REDEV. RESTANT À PAYER : - à un an au plus - à plus d'un an et cinq ans au plus - à plus de cinq ans					
TOTAL					
VALEUR RÉSIDUELLE - à un an au plus - à plus d'un an et cinq ans au plus - à plus de cinq ans					
TOTAL					
Mont. pris en charge dans l'exercice					
Rappel : Redevance de crédit bail	14 833				

ASG BATIMENT

Période du	01/04/24	au	31/03/25
Edition du	26/06/25		
Devise d'édition	EURO		

RUBRIQUES	Montant garanti
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	33 406
Emprunts et dettes financières divers	
TOTAL	33 406

État des Échéances des Créances et Dettes

ASG BATIMENT

Période du 01/04/24 au 31/03/25
Edition du 26/06/25
Devise d'édition EURO

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	400		400
TOTAL de l'actif immobilisé :	400		400
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	161 686	161 686	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	114	114	
État - Impôts sur les bénéfices	1 692	1 692	
État - Taxe sur la valeur ajoutée	2 310	2 310	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	104	104	
TOTAL de l'actif circulant :	165 906	165 906	
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	1 847	1 847	

TOTAL GÉNÉRAL	168 153	167 753	400
----------------------	----------------	----------------	------------

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Après des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine	192	192		
- à plus d' 1 an à l'origine	33 406	8 864	24 543	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	7 834	7 834		
Personnel et comptes rattachés	11 745	11 745		
Sécurité sociale et autres organismes	9 453	9 453		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	22 657	22 657		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	1 269	1 269		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés	19 132	19 132		
Autres dettes				
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				

TOTAL GÉNÉRAL	105 689	81 146	24 543	
----------------------	----------------	---------------	---------------	--

Immobilisations

ASG BATIMENT

Période du 01/04/24 au 31/03/25
Edition du 26/06/25
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel	49 623		
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport	4 458		50 500
Matériel de bureau, informatique et mobilier	1 090		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	55 171		50 500
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	400		
TOTAL immobilisations financières :	400		
TOTAL GÉNÉRAL	55 571		50 500

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels			49 623	
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport		500	54 458	
Mat. de bureau, informatique et mobil.			1 090	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :		500	105 171	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières			400	
TOTAL immobilisations financières :			400	
TOTAL GÉNÉRAL		500	105 571	

Incidence des Évaluations Fiscales Dérogatoires

ASG BATIMENT

Période du 01/04/24 au 31/03/25
Edition du 26/06/25
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Montant
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	2 291
Impôts sur les bénéfices	620
RÉSULTAT AVANT IMPOT	2 911
Variation des provisions réglementées :	
- amortissements dérogatoires	
- provisions pour hausse des prix	
- provisions pour fluctuations des cours	
Autres évaluations dérogatoires	

RÉSULTAT HORS ÉVALUTATIONS FISCALES DÉROGATOIRES (avant impôt)	2 911
--	-------

Liste par Nature des Frais Accessoires d'Achat

ASG BATIMENT

Période du 01/04/24 au 31/03/25
Edition du 26/06/25
Devise d'édition EURO

COMPTES D'ACHATS	Valeur globale	Dont frais accessoires
Achats de marchandises		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	89 297	
Achats d'autres approvisionnements	8 189	
Autres achats		
TOTAL	97 486	

Produits à Recevoir

ASG BATIMENT

Période du 01/04/24 au 31/03/25
Edition du 26/06/25
Devise d'édition EURO

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières Créances rattachées à des participations Autres immobilisations financières Créances Créances clients et comptes rattachés Personnel Organismes sociaux État Divers, produits à recevoir Autres créances Valeurs Mobilières de Placement Disponibilités	19 818
TOTAL	19 818

L'exercice clôturé au 31/03/2025 présente un montant total du bilan de 263 047 €
et dégage un résultat de 2 291 €

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- importance relative
- continuité d'exploitation
- permanence des règles et méthodes d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, frais accessoires directement attribuables inclus, après déduction des RRR et escomptes obtenus.

Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes sont inclus.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction de la durée de vie prévue, celle-ci étant comparable à la valeur d'usage. En tant que besoin, la valeur résiduelle est déduite de la base amortissable.

Stocks :

Les stocks sont évalués suivant la méthode << premier entré-premier sorti >>.

Le prix d'achat comprend les droits de douanes et les taxes non récupérables et est diminué des escomptes de règlement.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les travaux sont valorisés au coût de revient comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placements

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Evènements significatifs :

- de l'exercice : Néant
- postérieurs à compter de la clôture : Néant

Résultats et autres éléments significatifs des 5 derniers exercices

ASG BATIMENT

Période du 01/04/24 au 31/03/25
Edition du 26/06/25
Devise d'édition EURO

NATURES DES INDICATIONS	EXERCICES				
	31/03/2025	31/03/2024	31/03/2023	31/03/2022	31/03/2021
Capital social en fin d'exercice					
Capital social	16 000	16 000	16 000	16 000	16 000
Nombre des actions :					
-ordinaires existantes					
-à dividende prioritaire existantes (sans droit de vote)					
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
-par conversion d'obligations					
-par exercice de droits de souscription					
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffres d'affaires hors taxes	287 325	355 046	322 633	695 130	419 025
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	17 204	19 112	8 392	109 729	56 414
Impôts sur les bénéfices	620	2 313	1 128	25 036	11 945
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	2 291	12 177	5 546	83 534	41 793
Résultat distribué					
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions					
Résultat après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions					
Dividende attribué à chaque action					
Effectif					
Effectif moyen des salariés employés durant l'exercice					
Montant de la masse salariale de l'exercice	54 138	49 978	54 051	63 938	79 721
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	26 220	25 344	26 553	27 606	29 205

Variation Détaillée des Stocks et des En-Cours

ASG BATIMENT

Période du 01/04/24 au 31/03/25
Edition du 26/06/25
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Marchandises Stocks revendus en l'état Marchandises				
Approvisionnement Stocks approvisionnement Matières premières Autres approvisionnements	1 050	3 500		2 450
TOTAL I	1 050	3 500		2 450

Production Produits intermédiaires Produits finis Produits résiduels				
TOTAL II				

Production en cours Produits Travaux Études Prestations de services				
TOTAL III				

PRODUCTION STOCKEE (ou déstockage de production)	II + III		
--	----------	--	--

Ventilation de l'Impôt sur les Bénéfices

ASG BATIMENT

Période du 01/04/24 au 31/03/25
Edition du 26/06/25
Devise d'édition EURO

RÉPARTITION	Résultats avant impôts	Impôts
Résultat courant	(12 027)	(1 805)
Résultat exceptionnel (hors participation)	14 939	2 242
Résultat comptable (hors participation)	2 911	437